

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 86-0787/PR/FIN portant approbation de la liste des affectataires de logements à la cité Cheikh-Osman.

n° 86-0787/PR/FIN

Ministère
MINISTÈRE DES FINANCES

Date de publication
23 juin 1986

Numéro JO
n° 12 du 31/07/1986

Date du numéro
31 juillet 1986

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU Les lois constitutionnelles n°1 et 2 du 27 juin 1977

VU L'ordonnance n°LR/77-008 du 30 juin 1977

VU Le décret n°82-042/PR du 5 juin 1982 portant nomination des Membres du Gouvernement

VU Le décret n°85-109 /PR du 9 novembre 1985 fixant les conditions d'attributions des logements de la Cité Cheikh-Osman

Sur proposition du ministre des Finances et de l'Economie nationale

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 juin 1986.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Sont approuvées les propositions d'affectation de 97 logements de la cité Cheikh-Osman faites par la commission des logements du 1er juin 1986 conformément à l'article 11 du décret n°85-109/PRE du 9 novembre 1985 portant réglementation de ces logements.

Article 2

Le présent arrêté qui prendra effet à compter du 1er juillet 1986 sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

Par le président de la République

HASSAN GOULED APTIDON